



L'ÉCHO DE MONTPEYROUX

BULLETIN MUNICIPAL N°162 MAI 2025

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 10, avenue du Rosaire

TEL : 04.67.96.61.07

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04.67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE : P 3

CONSEIL MUNICIPAL : P 4 à 15

INFOS COMMUNE : P 16 à 23

GRAPPE D'HISTOIRES : P 24 à 25

ASSOCIATIONS : P 26 à 35

MOANGI : P 36



FELICITATIONS

Mme FILIP Michèle et M. BOUDOU Etienne

Mme PAGNIEZ Elodie et M. RAUDE Corentin



CONDOLEANCES

Mme FOURNEL Michèle née THOUIN

M.CREZEGUT Jean Marie

NAISSANCES



REDACTION COMMISSION INFORMATION 744 EXEMPLAIRES TIRAGE DU 26 MAI 2025

EDITORIAL



Si je m'en réfère aux commentaires réguliers de nos opposants, on m'attribuerait les qualificatifs d'incompétence, autoritaire et despote.

Depuis 30 ans avec les 5 mandats, j'ai toujours été attentif au bon fonctionnement de Montpeyroux en apportant une nette amélioration au village : 15 millions ont été investis grâce à une bonne gestion qui fait que Montpeyroux demeure une commune bien gérée.

J'aurai d'ailleurs l'occasion de faire le bilan de ces 5 mandats.

J'ai toujours eu pour règle de ne pas répondre à la polémique. Ma réponse a été :

« bien m'occuper des montpeyrousiens et répondre aux attentes des gens, tout cela dans l'intérêt général. »

C'est ainsi que fidèle à ma ligne de conduite et face à une déformation malsaine, je reste attristé.

(ce comportement n'honore pas leurs auteurs). Cela dit, nous continuons à investir et à apporter des solutions.

Effectivement, nous avons acheté un terrain à la Meillade qui jouxte les habitations, dans le but d'apporter des solutions de stationnement mais aussi de créer un espace de rencontres tout cela en végétalisant au maximum.

Pas besoin de construire, comme cela a été dit, mais simplement mettre en place des stationnements arborés.

Le département voulant se séparer du Castellas, nous avons décidé de l'acheter. L'achat du chateau reste un positionnement lié à l'image de ce que représente le Castellas à la fois d'un point de vue touristique, culturel mais aussi économique pour les vignerons. Le Castellas est inscrit sur toutes les brochures touristiques du Département, de la Région et de la Communauté de Communes.

La fête du village arrive à grands pas, je salue l'implication du nouveau Comité des Fêtes qui s'active beaucoup pour nous donner de grands moments festifs pour Pentecôte.

Parallèlement à cela, de nombreux évènements vont animer notre commune :

la fête de la musique, la transhumance, les Jeudis vin (4 jeudis de l'été), sans oublier les différents repas de quartier.

On le voit, Montpeyroux reste un village animé, rempli de ressources et d'innovations.

Que cet été, le soleil brille pour tous et apporte de grands moments de joie.

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Jim CARTIER, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD

Etaient absents : Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC,

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Bernard JEREZ

Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Catherine GIL

Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

Date de la convocation : 14/03/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget général

En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Pour	11
Contre	
Abstention	2

Oui l'exposé de Monsieur le Maire selon les éléments suivants

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2024	1 449 902,43 €	468 909,79 €
Dépenses 2024	1 195 481,90 €	813 372,66 €
Résultat 2024	254 420,53 €	- 344 462,87 €
Résultat de clôture entre section	- 90 042,34 €	
	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2024	254 420,53 €	- 344 462,87 €
Résultat reporté 2024	51 415,58 €	617 419,63 €
Cumulé avec report 2023	305 836,11 €	272 956,76 €
INVESTISSEMENT		
Exédeant d'investissement 2024	272 956,76 €	
Opération liée à la dissolution ASA	949,18 €	
Résultat d'investissement à reporter 2025	273 905,94 €	
RAR Recettes		135 780,00 €
RAR Dépenses		707 650,00 €
Résultat RAR		- 571 870,00 €
Clôture	305 836,11 €	- 298 913,24 €
FONCTIONNEMENT		
Exédeant de fonctionnement 2024	6 922,87 €	
Opération liée à la dissolution ASA	6 000,35 €	
Résultat de fonctionnement à reporter 2025	12 923,22 €	

Objet : Approbation du Compte de gestion 2024 – Budget général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2024 du trésorier (SCG Cœur d'Hérault), pour le budget général, strictement identique au compte administratif arrêté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec deux abstentions :

APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget général établi par le Trésorier (SCG Cœur d'Hérault), tel que présenté.

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Le conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Claude GOUJON adjoint aux finances, délibère sur le compte administratif dressé par monsieur Claude CARCELLER, Maire.

1 - Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

- Budget général :

o Fonctionnement

- Dépenses 1 195 481,90 €
- Recettes 1 449 902,43 €
- Excédent de l'exercice 254 420,53 €
- Report 2023 51 415,58 €
- Résultat de clôture 2024 305 836,11 €

o Investissement

- Dépenses 813 372,66 €
- Recettes 468 909,79 €
- Déficit de l'exercice - 344 462,87 €
- Report 2023 617 419,63 €
- Résultat de clôture 2024 272 956,76 €
- Restes à réaliser en dépenses 707 650,00 €
- Restes à réaliser en recettes 135 780,00 €
- Résultat définitif - 298 913,24 €

2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec deux abstentions :

APPROUVE, VOTE ET ARRETE le compte administratif 2024 du budget général tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint aux finances Claude GOUJON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec deux abstentions : **AFFECTE** ainsi qu'il suit le résultat 2024 du budget général :

- en report à nouveau créditeur l'excédent de fonctionnement de **12 923,22 €**
- en dotation au compte 1068 l'excédent de fonctionnement de **298 913,24 €**
- en report à nouveau créditeur l'excédent d'investissement de **273 905,94 €**

Objet : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2025

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de modifier chaque année les taux d'imposition pour les 3 taxes locales. Concernant 2025 il propose de conserver les taux actuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB : 42,21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB : 61,53 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS : 16,16 %

Objet : Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 accompagné de sa note synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, et 2 « contre » :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2025 :

SYNTHESE FONCTIONNEMENT		
FONCTIONNEMENT		RECETTES
Chap.	FONCTIONNEMENT	Bud 2025
002	Ecritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	12 923,22 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Produits de service	112 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 048 423,00 €
74	Dotations et participations	163 897,00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 299,78 €
	TOTAL RECETTES	1 373 543,00 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES
Chap.	FONCTIONNEMENT	Bud 2025
011	Charges à caractère général	438 401,00 €
012	Charges de personnel	548 500,00 €
023	Virement à la section investissement	155 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	191 273,00 €
66	Charges financières	30 369,00 €
67	Dotation aux amortissement	10 000,00 €
	TOTAL	1 373 543,00 €

SYNTHESE INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT		RECETTES
Chap.	INVESTISSEMENT	Bud 2025
001	Solde d'exécution reporté	273 905,94 €
021	Virement de section fonctionnement	155 000,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	413 577,24 €
13	Subventions d'investissement	165 780,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	395 000,00 €
21	Terrains nus rétrocession	14 000,00 €
	TOTAL	1 417 263,18 €
INVESTISSEMENT		DEPENSES
Chap.	INVESTISSEMENT	Bud 2025
16	Remboursement d'emprunts	100 833,00 €
20	Immobilisations incorporelles	52 003,20 €
21	Immobilisations corporelles	264 916,30 €
23	Immobilisations en cours	999 510,68 €
	TOTAL	1 417 263,18 €

Objet : Attribution des subventions 2025 aux associations

L'adjoint aux finances propose le détail d'attribution des subventions pour l'exercice 2025 des associations de la commune.

Nom association	2025
Anciens combattants	400,00 €
Art Tention	1 200,00 €
Boucan Toucan	1 000,00 €
Comité des Fêtes	8 000,00 €
Coopérative scolaire	2 280,00 €
Diane	700,00 €
Dysse animée	2 000,00 €
Foot club	5 000,00 €
Foyer de l'Amitié	1 600,00 €
Homo Ludens	1 300,00 €
Je dis vins	2 000,00 €
Krav Maga	350,00 €
L'Atelier du Lundi	950,00 €
L'Héraultaise	800,00 €
La boule philosophe	300,00 €
La Calendreta	2 835,00 €
Les Mains Malines	500,00 €
Lune Noire	600,00 €
Mieux-être	1 000,00 €
Montpeyroux 2030	1 000,00 €
On sème	180,00 €
Séniors Vallée Dorée	300,00 €
Société de chasse	1 200,00 €
Spéléo club	1 200,00 €
Syndic des vigneron	4 500,00 €
Team Baudille trail	800,00 €
Total	41 995,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
VOTE ainsi qu'il suit le détail des subventions 2025 accordées aux associations

Objet : Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code des assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Maire rappelle :

Depuis le 1er janvier 2022 la commune est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire Willis Towers Watson - WTW.

CONSIDERANT que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le Maire expose :

- L'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026 ;
- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la commune ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le CDG 34.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

□ La commune de Montpeyroux donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

□ La commune a la faculté de ne pas y adhérer.

□ Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

o Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;

o Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

□ Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

o Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026 ;

o Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Objet : Instauration du Compte Epargne Temps (CET).

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L621-4 et L621-5,

VU le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU l'inscription pour approbation au Comité Social Territorial

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Montpeyroux un compte épargne-temps.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60, l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés.

Le CET est également alimenté par les jours de fractionnement accordés au titre des congés annuels non pris dans la période de référence du 1er mai au 31 octobre

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile à la condition qu'au moins 20 jours de congés, acquis au titre de l'année, aient été pris.

Il indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

Il précise qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

- La commune n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.
- Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet (calcul des jours au prorata du temps de travail), employés de manière continue et qu'ils aient accompli au moins 1 an de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les propositions de Monsieur Maire.

Objet : Demande fonds de concours CCVH - Lecture Publique

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, CCVH, a mis en place un fonds de concours pour l'amélioration des locaux et de l'équipement des bibliothèques municipales du réseau de la Vallée de l'Hérault. Les opérations concernées sont :

- La construction et de mise en accessibilité des bibliothèques. La commune pour la construction de la médiathèque en 2020 a bénéficié de cette aide pour un montant de 58695€, soit 23% du coût total.
- Les équipements, comme le mobilier d'accueil, de présentation des collections, la signalétique, etc...

A ce jour le besoin de mobilier pour la médiathèque concerne :

- Une tour à livres de 1,70 mètres, idéale pour la présentation des collections de mangas, qui s'étoffe particulièrement, d'une valeur HT de 762,74 €, soit 915,29 € TTC

- Un chariot de bibliothèque avec étagère double face d'une valeur HT de 249,16€, soit 298,99€ TTC

Selon l'équipement, la CCVH peut financer jusqu'à 50% du coût total des opérations HT de 1011,90€, soit jusqu'à hauteur de 505,95€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'achat de mobilier pour la médiathèque
- DEMANDE à Monsieur le maire de déposer auprès de la CCVH un dossier au fonds de concours « lecture publique »
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande.

La concertation sur le P.A.D.D est visible en mairie et sur le site de la mairie

Le dossier est conséquent de par son volume, c'est pourquoi il ne nous est pas possible de l'inclure



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 18 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Claude GOUJON, Catherine GIL, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Virginie GUSTAVE, Jim CARTIER

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Catherine GIL

Virginie GUSTAVE donne pouvoir à Bernard JEREZ

Jim CARTIER donne pouvoir à Claude GOUJON

Date de la convocation : 14/04/2025

Secrétaire de séance : Catherine GIL

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	11
Contre	2
Abstention	1

Jeanine NONROY née CANTERO, ne participe ni aux échanges, ni au vote de cette délibération en raison de son lien de famille par alliance avec l'une des propriétaires, elle sort donc de la salle.

Objet :Achat du terrain dit "de la Meillade"

Monsieur le Maire explique que le terrain dit de la "Meillade" est situé dans le prolongement de la "place du jeu de ballon" dans le quartier de la Meillade.

L'achat de ce terrain est une opportunité majeure pour la commune, dans l'optique d'offrir plus d'espace public dans ce quartier qui est contraint par une rue rendue étroite par le stationnement des voitures et par une place du jeu de ballon, complètement couverte par les voitures qui y sont garées.

De plus, l'achat ce terrain permettra à beaucoup de personnes de ce quartier d'avoir un espace extérieur comme lieu de rencontre, d'espace "barbecue", de jardins partagés, etc...

Ce terrain de 4610 m² pourra être végétalisé et arboré, offrant ainsi un véritable lieu de verdure.

Un espace de stationnement pourra être réalisé afin de libérer et rendre aux piétons "la place du jeu de ballon".

Pour mémoire, les camions de ramassage des ordures ménagères ne passent plus sur cette place, tant elle est encombrée de voitures stationnées.

De surcroît la rue de la Meillade, longée de voitures, n'offre qu'une voie de circulation, obligeant les automobilistes à faire preuve de dextérité pour laisser le passage. Outre le fait que cela génère un problème de sécurité routière, certains automobilistes sont ulcérés par cette situation qui peut être source de conflits, sans compter les voitures garées devant les portes de garage des riverains, leur bloquant ainsi la sortie.

Ce terrain à proximité immédiate des habitations est donc une véritable chance d'apporter des solutions de sécurité et de bien vivre ensemble dans ce quartier.

Les propriétaires de la parcelle ont pris contact avec la commune pour leur faire part de leur intention de vendre leur terrain au prix de 27660€.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, la commune souhaite acquérir ce terrain.

La parcelle concernée :

Section : E	Numéro : 191
Adresse/Lieu-dit : Aigues-Vives 34150 Montpeyroux	
Surface cadastrale : 4 610 m ² soit 46 ares 10 centiares	

A noter que dans le PADD au chapitre page 18 :

"II.2 Améliorer les déplacements et les transports et développer les communications numériques",
en page 19, il est écrit :

"Prévoir des aires de stationnement, en accroche des espaces urbanisés de la Meillade notamment ;
L'aménagement de parkings au Nord-Est de la Meillade devra se réaliser en cohérence avec la préservation
de la qualité paysagère environnante, en lien notamment avec les cônes de vue sur le Castellas." ,

Cette prescription n'a suscité aucune remarque, ni contestation, lors du débat qui s'est tenu en séance du 27 Mars 2025.

Les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Les crédits pour l'achat de la parcelle sont disponibles au budget d'investissement au chapitre 21 article 2111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, avec 1 abstention et 2 contres, **DÉCIDE** d'accepter l'offre de vente des propriétaires du terrain référencé ci-dessus au prix de 27 660€.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'acte qui sera établi, par Maître MAURIN, notaire à Gignac.

Objet :Achat du terrain et du Château du CASTELLAS

Monsieur le Maire explique que le département de l'Hérault a pris contact avec la commune pour proposer la vente des parcelles autour du Château dit "Le Castellas", cher au cœur des Montpeyrousiens.

Le département, conscient que ce patrimoine doit rester une propriété publique, a fait une offre très généreuse à la commune en lui proposant la totalité des parcelles, château compris à 36 000 €.

Le Château du Castellas, fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine du village, qui fait rêver beaucoup de Montpeyrousiens. Cette bâtie imposante a nourri l'imaginaire de beaucoup d'enfants et d'adultes, c'est un peu notre château Cathare à nous.

Histoire du Castellas (Source Wikipédia)

Montpeyroux étant un village rue, il était sans défense, et sa protection était assurée par le Castellas et les fortifications sur le Rocher des Vierges, lesquels dominent le village.

Il a été fondé en 1070 par un descendant de Saint-Guilhem. Le château a été conçu à l'origine comme une résidence aristocratique fortifiée, mais il attira très rapidement la population pour se transformer en un véritable village dans le courant du XIIe siècle.

Pendant la guerre de cent ans en 1384, le château fut partiellement détruit par les Anglais. Devenu place protestante au XVIe siècle il est assiégié et pris par le maréchal de Joyeuse en 1567.

À la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, il a été progressivement abandonné par sa population au profit des hameaux du Barry et de l'Adisse situés en contrebas (ce dernier deviendra alors le centre du bourg et le village actuel de Montpeyroux).

Le mur d'enceinte est d'une grande qualité architecturale. Il est composé des hautes murailles crénelées, flanquées de quelques tours rectangulaires.

Une grande partie est encore constituée des fortifications érigées pendant la première époque d'occupation du site entre les XIIe siècle et XVe siècle. Certains morceaux de la fortification datent quant à eux de la deuxième occupation (XIXe siècle et XXe siècle).

De plus, cet espace est très prisé des Montpeyrousiens et des randonneurs, environ 25 000 personnes empruntent le chemin du Castellas chaque année. En effet, il est situé sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle, de Saint Guilhem le Désert et fait partie du grand site "Gorges et Vallée de l'Hérault".

Il est aussi une image forte retenue à la fois par l'Office de Tourisme mais également pour l'appellation des vignerons, d'ailleurs la cave de Montpeyroux s'appelle "les coteaux du Castellas".

Ainsi, bons nombres d'entre elles n'hésitent pas à l'utiliser comme lieu de dégustation pour leurs clients.

Prochainement élevé au cru de "Montpeyroux Village", l'emblème du château fait partie intégrante de la communication de nos vignerons.

Cet achat vient donc renforcer l'identité historique, culturelle, touristique et immémoriale du village.

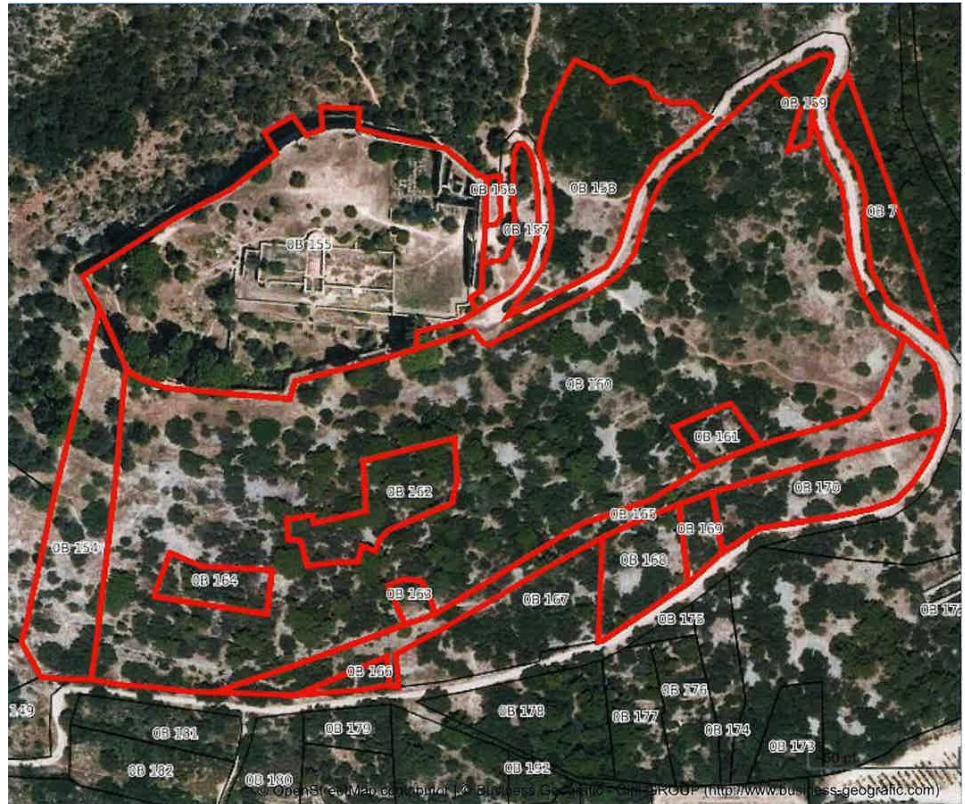
En outre, cela assure que le site sera maintenu dans le domaine public, garantissant ainsi la pérennité de son ouverture et accessibilité à toutes et tous.

A noter que depuis le 26 février 2025, le Castellas a été inscrit, par arrêté préfectoral, au titre des monuments historiques.

Il apparaît donc, plus qu'approprié d'accepter l'offre du département, qui fait une vraie faveur à la commune par le prix demandé.

Les références cadastrales des parcelles, ci-joint :

Parcelles Départementales		
N° Parcelle	Superficie en m ²	Adresse
B0007	800	Pioch Canis
B0154	2081	Le Castellas
B0155	7290	Le Castellas
B0156	70	Le Castellas
B0157	440	Le Castellas
B0158	3000	Le Castellas
B0159	330	Le Castellas
B0160	18080	Le Castellas
B0161	310	Le Castellas
B0162	1030	Le Castellas
B0163	102	Le Castellas
B0164	510	Le Castellas
B0165	2150	Le Castellas
B0166	150	Le Castellas
B0168	770	Le Castellas
B0169	220	Le Castellas
B0170	1260	Le Castellas
TOTAL	38593	



Les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Les crédits pour l'achat de la parcelle sont disponibles au budget d'investissement au chapitre 21 article 2111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre de vente du département des parcelles désignées ci-dessus ainsi que le château dit "Le Castellas" au prix de 36 000€.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'acte qui sera établi par un notaire.

Objet : Saisoniers 2025

Monsieur le Maire, propose la création d'emplois saisonniers pour la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie pour la période estivale de juillet à août 2025. A cette période, du fait des congés des agents des services techniques et d'une surcharge de travail, il est nécessaire d'étoffer l'effectif des agents.

Il rappelle au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur le Maire propose, en fonction des candidatures reçues et des nécessités de service de créer ces postes de la manière suivante soit :

Option n° 1

o Deux postes d'adjoint technique pour emploi saisonnier à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, un agent en juillet et un agent en août.

Option n° 2

o Jusqu'à quatre postes d'adjoint technique pour emploi saisonnier à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures, soit 4h tous les matins de 8h à 12h sur une durée maximum de 15 jours par poste en juillet.

o Jusqu'à quatre postes d'adjoint technique pour emploi saisonnier à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures, soit 4h tous les matins de 8h à 12h sur une durée maximum de 15 jours par poste en août.

Les agents seront payés aux heures réellement effectuées.

La rémunération de ces agents, quelle que soit l'option choisie sera fixée comme suit :

Adjoint technique territorial, sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366, échelle C1 de rémunération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la création de postes de saisonniers comme énoncés ci-dessus, suivant l'option choisie par monsieur le Maire.

FIXE la rémunération des agents comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire :

Claude CARCELLER.

COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS



A propos de brûlage

La période estivale approche et comme chaque année son lot d'incendies qui va avec. Pour rappel, le département de l'Hérault paye environ 4,5 millions d'Euros chaque année pour cette période pour les moyens et actions déployés. Tout le monde contribue à l'effort du SDIS 34. Toutes les communes du département versent une subvention annuelle au SDIS 34, ce sont 29000 € pour Montpeyroux.

Le Comité communal feux de forets

Depuis 2011, Montpeyroux s'est doté d'un comité communal feux de forêts. Ce sont 28 bénévoles qui chaque année patrouillent les week-ends et jours fériés pour sensibiliser le public rencontré, les écoles et traquer la moindre fumerolle. Ils patrouillent avec le véhicule communal, le chef de ce comité est le maire. Ils parlent donc au nom du maire et suivent les directives opérationnelles du préfet de l'Hérault au même titre que le SDIS 34, l'ONF, les forestiers sapeurs. Leur motivation est de laisser aux jeunes générations un environnement agréable. Vous pouvez les aider en respectant les consignes qui suivent.

Les obligations légales de débroussaillement et de nettoyage.

Depuis 2013, Montpeyroux est passé en risque de feux fort rejoignant ainsi 182 autres communes du département (même niveau de risque). Toutes les parties de la commune ne sont pas soumises aux obligations légales de débroussaillement. Il faut pour cela habiter dans les bois ou être à moins de 200m d'une forêt ou d'un bois. C'est la raison pour laquelle un membre de la mairie et CH. Marquez (conseiller) iront voir en juin les personnes concernées.

Dans tous les cas, si vous faites appel à un élagueur, assurez-vous qu'il intègre bien dans son travail, le schéma réglementaire demandé par la direction départementale des territoires et de la mer.

Le débroussaillement est utile pour **protéger** les espaces naturels, **éviter** que les flammes n'atteignent une habitation et enfin **sécuriser** les personnels chargés de la lutte contre l'incendie. Il faut aussi nettoyer les ermas (en occitan : terres incultes ou vigne abandonnée) quand celles-ci jouxtent une habitation. Un simple passage avec un rotavator suffit dans la majorité des cas.

Le brûlage des végétaux

Il convient de rappeler quelques règles de base.

L'arrêté préfectoral d'Avril 2002 interdit de brûler ce qui provient de la taille de haie, la tonte de pelouse ou l'entretien du jardin. Il faut donc apporter à la déchetterie ce bois mort ou au site de compostage quand il existe ou le composter pour soi-même.

Seuls les agriculteurs, arboriculteurs ou élagueurs ont le droit de brûler en fonction des périodes et sur autorisation des sapeurs-pompiers (18). La mairie ne peut pas endosser la responsabilité de cette autorisation. Dans tous les cas il est interdit de brûler quoique ce soit entre **le 15 juin et le 30 septembre**.

Rappel : des dépliants sont à votre disposition en mairie si vous posez des questions.

AU PRINTEMPS : LA PROMENADE C'EST EN LAISSE

Depuis la fermeture de la chasse – fin février – le Syndicat de chasse de Montpeyroux œuvre à la réintroduction de lapins sur notre territoire, et à l'entretien et l'aménagement de nos garrigues et forêts.

Dans ce contexte, le syndicat rappelle à tous les Montpeyrousiens les consignes de l'Office National des Forêts (ONF) quant au bon comportement à tenir vis-à-vis de nos amis, les chiens. En effet, à l'occasion d'une promenade dans nos forêts et garrigues, détacher nos animaux de compagnie peut s'avérer tentant. Mais ce petit geste en apparence anodin peut avoir un impact non négligeable sur la faune sauvage... Car notre territoire accueille une faune sauvage très variée. Respecter leur tranquillité, c'est assurer leur survie, leur reproduction et l'équilibre des écosystèmes.

QUELLES SONT LES REGLES A SUIVRE ?

Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. Cette réglementation ne s'applique pas à la zone des bains de Saint Etienne les bains, sous arrêté municipal – déclaré comme zone de promenade canine. En cas de non-respect de la réglementation, le contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Pour en savoir plus : <https://www.onf.fr/onf/+/96::promener-mon-chien-sans-laisse-foret-peux-peux-pas.html>

NOS ANIMAUX, SOUS CONTRÔLE



- Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.
- En montagne, le pastoralisme peut être une activité importante. Les chiens « Patous », qui assurent la protection des troupeaux, peuvent considérer votre chien comme une menace.

- **Gardons** nos animaux de compagnie à moins de 100 mètres de nous et sous notre contrôle direct.
- **Ne dérangeons pas** les troupeaux et tenons nos chiens en laisse.
- **Du 15 avril au 30 juin**, pendant la saison des naissances, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.



INFOS COMMUNE

En avril, plus de 260 KGS de déchets illégalement déposés ont été ramassés dans notre commune.

Un geste d'incivilité qui salit notre environnement,



détérioré notre cadre de vie et coûte cher à la collectivité.



Le dépôt sauvage de déchets est interdit.

Il est possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € et de la confiscation du véhicule ayant servi au transport !

La mairie agit : surveillance renforcée et verbalisations.

Ensemble, protégeons notre village ! La propreté, c'est l'affaire de tous !

Respectez la voie publique. Merci pour votre engagement



La commune a besoin de vous !

En effet, et peut-être plus cette année que les autres, le cumul de pluie et d'ensoleillement ont favorisé une importante croissance de l'herbe dans nos rues, contre nos façades ou murs de clôtures et devant de portes.

La participation de chacun est la bienvenue pour nous aider à rendre nos rues encore plus belles. Quelques mètres d'herbes arrachées par chacun, cela représente des dizaines de kilomètres en moins d'entretien pour nos employés municipaux..... Qui ne peuvent pas être partout. **Pour rappel: c'est une obligation légale.**

Merci de votre soutien.

Pourquoi devez-vous débroussailler :

En débroussaillant, vous contribuez à :

- Protéger** la forêt et les espaces naturels combustibles;
- Eviter** que les flammes n'atteignent votre habitation;
- Sécuriser** les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.



En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €.

Parallèlement, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et appliquer une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation et non débroussaillé.

Après vous avoir mis en demeure et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

TRAVAUX



Suite au dernier conseil,
voici le Budget 2024 pour l'école (le personnel n'est pas inclus): **103239,03 €**

- Fonctionnement : **20376,31€**
 - o Petits équipements : 2707,31€
 - o Spectacle Noël : 1000 €
 - o Cinéma : 1355€
 - o Réparation baby foot : 900 €
 - o Réparation jeux cour : 654€
 - o Participation sortie scolaire : 6000€
 - o Subvention école et coopérative scolaire : 8760 €
- Investissements : **82862,72€**
 - o Remplacement tubes plancher chauffant : 1399,20€
 - o Remplacement fenêtre école primaire : 7446€
 - o Rénovation façade : 59618,24€
 - o Pose faux plafond : 2408,83€
 - o Peinture du couloir : 5085,84€
 - o Lits dortoirs : 832,61€
 - o Fontaine à eau : 1650€
 - o Distributeur de savon : 228 €
 - o Sol amortisseur jeux : 4194€

Les travaux de l'ancienne mairie avancent.

Pour rappel : il s'agit de réaliser trois logements sociaux :

Un T3, deux T2 et un local commercial devant accueillir une nouvelle boulangerie.

Le gros œuvre qui a consisté à remplacer les planchers bois en planchers béton ainsi qu'une nouvelle toiture est terminé.

Maintenant, c'est le second œuvre qui va commencer avec l'intervention des différents artisans : plaquiste, électricien, plombier, carreleur et peinture.

Une fin des travaux est prévue en décembre.



PETIT RAPPEL :

Trop de poubelles traînent des semaines entières dans les rues. Par souci d'hygiène et d'esthétique les poubelles doivent impérativement être rentrées le jour de la collecte.

ARTICLE MIDI-LIBRE

À Montpeyroux, Oliver Collins est le maître des horloges

PATRIMOINE

Installé depuis trente ans, il s'est passionné pour le patrimoine local.

Nathalie Pioch

Est-ce parce qu'il est né à Londres, bercé par Big Ben, qu'il s'est passionné pour l'horlogerie ? De fait, dans le village de Montpeyroux, on lui doit la restauration des deux horloges historiques. Un jour de juin 2023, Oliver Collins monte dans le clocher de l'église du Barry pour réparer la pendule électrique qui avait été foudroyée. Il y découvre dans un coin l'ancien mécanisme abandonné, et ça le chagrine. Il demande alors au maire de le restaurer. Car au cours de sa jeunesse, alors qu'il vit à Genève pour payer ses études, il travaille pendant deux ans chez un antiquaire spécialisé dans les horloges comtoises.

Des fabrications venues du Jura

« À cette époque, j'ignorais que la ville était la capitale mondiale de l'horlogerie. Le plus drôle, c'est que j'allais faire du ski à Morez », sourit-il. Il faut croire qu'il y avait un présage...

Parce que 50 ans après, c'est une



Oliver Collins devant le mécanisme d'une horloge restaurée. N.P.

horloge d'édifice fabriquée par la société Bailly-Comte, de cette même ville du Haut-Jura sur laquelle il va se pencher. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Quelque temps après, on lui signale une deuxième pièce dans la tour de l'horloge, située au-dessus des halles. Plus impressionnante par ses dimensions et ses engrenages, elle provient des ateliers Paul Odobey et fils, toujours à Morez.

Le projet évolue alors en une véritable restauration patrimoniale. Elles sont des témoignages du savoir-faire des

entreprises spécialisées dans les horloges d'édifice, et sont caractéristiques des productions jurassiennes de la seconde moitié du XIXe siècle, avec une technique de fabrication qui facilite l'assemblage et l'installation. Oliver Collins s'est comporté comme un enquêteur. Désireux d'en savoir plus sur les mécanismes, il va à Morez pour rencontrer le président de l'association Horlogerie comtoise, afin qu'il identifie formellement les deux mécanismes. Ensuite, il se rend à Quezac, en Lozère, où l'horloge du village, qui a un méca-

nisme similaire à celles de Montpeyroux, a été restaurée. Il obtient l'autorisation de la démonter, pour en mesurer certaines pièces, et fabriquer celles qui manquent aux siennes.

Un travail minutieux

C'est donc un travail long et minutieux qui l'a occupé pendant plusieurs mois. L'homme a la réputation d'être tatillon, et ce n'est pas pour lui déplaire. « Tu dis que je suis exigeant, et bien, je te remercie », dit-il avec humour au maire. Ce dernier l'a félicité pour « son travail remarquable, d'une qualité exceptionnelle et d'un rendu incroyable ». D'autant plus qu'Oliver Collins a fait ça « par plaisir », et surtout gratuitement, pour rendre ce patrimoine à la commune. « C'est un moment de l'histoire que tu as mis à jour, que peu de Montpeyrousiens connaissaient », poursuit Claude Carceller. Installé dans le village avec son épouse Allison depuis trente ans, il avoue avoir « attrapé la maladie de la pierre ». Tous les deux ont réaménagé des chemins, remonté des murets et restauré des calvaires. C'est donc pour toute son implication dans la vie locale qu'il a reçu la médaille de citoyen d'honneur de la ville. Une distinction qu'il a acceptée avec sa discrétion et son humilité habituelles, car pour lui, « les actions, c'est plus important que les paroles ».

Mercredi 30 Avril, les enfants inscrits au périscolaire de Montpeyroux sont venus découvrir les deux mécanismes d'horloge restaurés par Oliver Collins et exposés en mairie en libre accès : le mécanisme de la tour de l'horloge, et le mécanisme de l'église Saint Martin du Barry.

Ils ont été accueillis en deux groupes, par Oliver Collins et une élue, qui leur ont expliqué le travail de restauration réalisé par Oliver et le fonctionnement des mécanismes des horloges. Ils ont pu admirer les engrenages se déclencher pour sonner l'heure, ce qui les a beaucoup impressionnés. Ils ont terminé leur découverte devant l'ancien cadran de la tour de l'horloge fabriqué par un horloger d'Aniane et également restauré. Un petit fascicule décrivant l'histoire de ces témoins de l'Histoire de Montpeyroux et expliquant les travaux de rénovation d'Oliver a été distribué à chaque enfant.

Pour rappel, tous les Montpeyrousiens et Montpeyrousiennes peuvent venir admirer ces mécanismes d'horloge et l'ancien cadran, à la mairie de Montpeyroux, aux heures d'ouverture.

CINÉMA ITINÉRANT

circuit@cinema-alainresnais.net

VENDREDI 13 JUIN

MONTPEYROUX

SALLE POLYVALENTE "LES MICOCOULIERS"



Disney
**Lilo &
Stitch**

EXCLUSIVEMENT AU CINÉMA
MAI 2025



VALÉRIE
BONNETON
MICHELE
LAROQUE
SABRINA
OUAZANI
**DES JOURS
MEILLEURS**
CLOVIS
CORNILLAC

LILO ET STITCH

18H00 - 4€

DES JOURS MEILLEURS

20H30 - 5€



04.67.96.03.95



SOIREE ASTRO

LE SAMEDI 30 AOÛT A PARTIR DE 20H

PARVIS DE LA MAIRIE

Avec

HERVE ALAIN

DEDENYS ALAIN

PARDAILLE ALAIN

Découverte de la lune, des galaxies, nébuleuses et amas d'étoiles





M
E
D
I
A
T
H
E
Q
U
E

Doudou

Spectacle jeunesse

Danse, musique et jeux libres

Collective B

BIBLIOTHÈQUES
en Vallée de l'Hérault

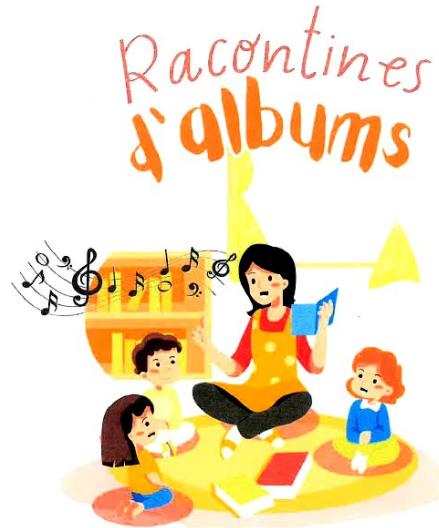
Bibliothèque Montpeyroux
Vendredi 20 juin - 10h

Racontines d'albums

Bibliothèque Montpeyroux
Samedi 21 juin à 11h
Renseignements au 04.67.44.29.15

Sur réservation / public 0-3 ans

www.bibliotheques.cc-vallee-herault.fr



DANS MON POULAILLER

Atelier peinture au pochoir mené par l'illustratrice Céline Pibre dans le cadre de la 11^e édition de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

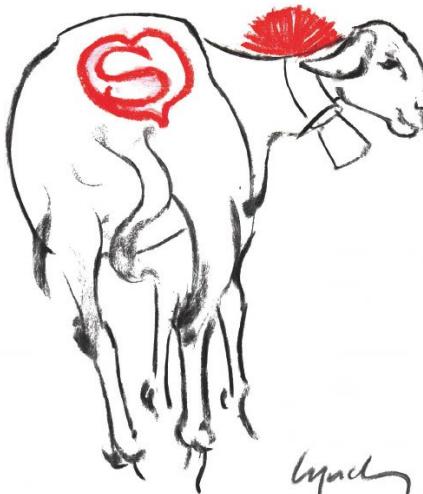
ANIMAUX DES CONTES EN POP-UP

Atelier papier découpé 3D mené par l'illustratrice Céline Pibre dans le cadre de la 11^e édition de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

MERCREDI 2 JUILLET 2025 • 10 H 30
De 3 à 5 ans. Durée 1 h
Médiathèque de Montpeyroux
RÉSERVATIONS : 04 67 44 29 15
mediatheque@montpeyroux34.com

MERCREDI 2 JUILLET 2025 • 16 H 30
À partir de 7 ans. Durée 2 h
Médiathèque de Montpeyroux
RÉSERVATIONS : 04 67 44 29 15
mediatheque@montpeyroux34.com

LA TRANSHUMANCE



SAMEDI 21 JUIN 2025 - 19H30

CHEMIN DES FAYSES PARKING DE L'ESTAGNOL

**RESTAURATION FOOD TRUCK (LES 2 OURS)
OU REPAS TIRÉ DU SAC
APÉRITIF OFFERT PAR LA MAIRIE**

MUSIQUE - LES BALLYSHANNONS

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ ET LA FAMILLE SALTEL

MONTPEYROUX

Comme chaque année, le troupeau de Thierry SALTEL s'apprête à entreprendre un long voyage jusqu'en Aveyron 2 jours de marche pour ces 800 moutons et brebis, accompagnés par les bergers et leurs chiens, en direction de leur estive pour passer l'été au frais avant de redescendre en septembre sur le plateau héraultais.

LE PUBLIC PEUT SUIVRE LE TROUPEAU A PARTIR DU PONT SUSPENDU DE GIGNAC A PARTIR DE 18H.

Depuis plusieurs années, la transhumance est une tradition à Montpeyroux. le troupeau se pose au parking de l'Estagnol, où nous attendent :

LES BALLYSHANNONS pour une soirée animée

UN FOOD TRUCK « les 2 OURS ».

Vous pouvez également amener votre repas tiré du sac. Des tables et des chaises seront disponibles.

PENSEZ AU COVOITURAGE pour les non marcheurs.

Pour le repos des bergers la soirée se termine à 23h

QUELQUES REGLES SONT A RESPECTER :

Le public doit rester derrière le troupeau (ni devant, ni au milieu, ni sur le côté pour le laisser cheminer tranquillement) notamment au pont de Gignac qui effraie particulièrement les brebis.

Les bergers et leurs accompagnateurs sont là pour les surveiller.

LES CHIENS ET LES BATONS DE MARCHE SONT EGALEMENT INTERDITS



Une coiffeuse pour Montpeyroux

Ce soir, à l'occasion d'une séance de sport avec le foyer rural, Geneviève Ferrier nous annonce qu'elle a vendu son salon de coiffure situé Place de l'horloge à Montpeyroux. Ni une, ni deux, je lui propose de l'interviewer pour vous faire découvrir son histoire.

Geneviève est originaire de Lodève. Et, aussi loin qu'elle s'en souvienne, elle a toujours souhaité être coiffeuse. Elle a passé son CAP à l'école de coiffure Marguerite Audoux à Montpellier, en tant que pensionnaire au lycée Mermoz. « On avait cours le samedi matin. A la fin des cours, j'avais 8 minutes pour attraper mon bus pour Lodève à la gare Saint Roch. Je courrais, je courrais ! Je ne l'ai jamais raté. » Me dit-elle en riant. Puis, elle poursuit en toute franchise : « Mais, en y réfléchissant, je suis sûre que ma mère avait demandé au chauffeur de m'attendre. »

“ Je n'imaginais pas ouvrir un salon à Montpeyroux

Je souris en imaginant cette mère inquiète et prudente, s'assurant que sa fille rentre à la maison sans encombre. Je l'interroge ensuite sur ses loisirs une fois arrivée chez elle : se reposait-elle ? Avait-elle beaucoup de devoirs ? « Dès que je rentrais, j'allais travailler dans un salon de coiffure en tant qu'apprentie : tous les samedis après-midi et toutes les vacances scolaires, pour 5 francs par jour. » Ah ! Là mon sourire s'élargit : je reconnaiss bien là le dynamisme de Geneviève !



Geneviève Ferrier

En 1974, Geneviève obtient son CAP et envisage enfin de prendre un peu de vacances et de se reposer ! Mais... « dès l'après-midi de mon arrivée à la maison, une personne est venue me chercher pour aller aider dans un autre salon de Lodève. Ils avaient besoin de remplacer une coiffeuse qui partait en congés. » Je la taquine « Décidément, tu ne t'arrêtes jamais ! » Elle me répond avec ce sourire inaltérable et cette bonne humeur que je lui connais « Au final, j'y suis restée 10 ans dans ce salon ! » Parce que Geneviève a, en effet, commencée en tant que salariée dans 2 salons de coiffure à Lodève. Pendant ces années de salariat, elle rencontra son futur mari dans un club de randonnées. En 1985, ils se marièrent et s'installèrent à Lagamas, le village d'origine de son mari. Après avoir eu son premier enfant, Geneviève eu le courage de reprendre ses études en cours du soir afin de passer son brevet de maîtrise et

ainsi avoir le droit de s'installer à son compte. Au début, elle n'envisageait pas vraiment d'ouvrir un salon à Montpeyroux. « Il y avait 800 habitants à Montpeyroux à l'époque, et j'avais connu deux montpeyrousiens à l'école de coiffure : Yannick Creissac et Francis Cantero. Donc je n'imaginais pas du tout ouvrir un salon à Montpeyroux au début ! » C'est sûr que deux coiffeurs pour 800 habitants, cela fait beaucoup déjà, alors 3 ! « En réalité Yannick avait ouvert un salon à Pézenas et Francis à Aniane. A Montpeyroux, c'était une coiffeuse de Saint Jean de Fos qui venait coiffer les montpeyrousiens une fois par semaine. Elle s'était installée dans la maison de la Dysse avec l'inscription *Coiffure Dames*. » Je lève un sourcil et lui demande comment cette dernière a-t-elle accueilli l'installation de Geneviève à Montpeyroux ? « Elle était contente. Elle venait pour pallier l'absence de coiffeur au village. »

“ Je n'aime pas dire non...

C'est ainsi qu'en 1991, Geneviève ouvrit son premier salon de coiffure à Montpeyroux, au 59 rue de la Dysse. « Au début, je travaillais bien. » Je lui demande de préciser : bien ou beaucoup ? « Oui, c'est vrai que je faisais beaucoup d'heures. En plus, je n'aime pas trop dire non, alors je débordais souvent... » Et qu'est-ce que ça a changé de se mettre à son compte ? « Le plus bizarre c'est le premier jour où tu te retrouves seule dans



MONTPEYROUX, UNE GRAPPE D' HISTOIRES

ton salon avec ta cliente. D'un coup, tu réalises que tu n'as pas tes collègues pour discuter ou échanger sur quoi faire. Tu es la seule à prendre les décisions. » C'est sûr qu'elle ne faisait plus partie d'une équipe. Elle portait seule la responsabilité des coiffures qu'elle réalisait, et... de l'administratif également ? « Non, au début, c'était mon beau-père qui faisait la comptabilité. Même les contrôleurs de l'URSAF le félicitaient pour la tenue de la comptabilité du salon. » Et n'a-t-elle jamais eu de salariées ? « Si, lorsque j'étais enceinte de ma deuxième, j'ai embauché une fille à mi-temps qui est restée 8 ans. J'ai eu une apprentie un temps, aussi. Et ensuite, deux autres salariées se sont succédées au salon. Mais en 2002, j'ai arrêté de prendre des employés car c'était beaucoup de soucis à gérer. »

“ Il y avait toujours une émotion particulière

Après 10 ans au 59 rue de la Dysse, Geneviève inaugura en 2001 son salon Place de l'Horloge. Elle passa alors de locataire à propriétaire des murs de son commerce. A cette époque, elle commença à participer à un salon professionnel annuel, dédié aux



Geneviève devant son salon, rue de la Dysse

coiffeurs à Marseille. Là-bas, elle y rencontra un coiffeur dénommé Thierry, président de l'association « Coiffeur Juste ». L'objectif de cette association ? Récolter les cheveux coupés pour les mettre dans des filets à déployer dans les ports, et ce afin d'absorber les hydrocarbures présents en surface des eaux. Depuis plus de 10 ans, Geneviève est donc engagée au sein de son salon pour que tous les cheveux coupés soient envoyés à cette association. Cela donne une seconde vie aux cheveux, et pour la bonne cause ! Bravo pour cet engagement !

2025, après 34 ans à Montpeyroux dont 24 ans Place de l'Horloge, Geneviève vend et prend sa retraite. Quel est son

plus beau souvenir de toutes ces années ? « Je n'ai pas de souvenir en particulier, si ce n'est les mariées. Lorsque je coiffais une mariée, il y avait toujours une émotion particulière. Et aussi lorsqu'une cliente entrat dans mon salon en disant 'Oh, je ne sais pas trop, faites comme vous voulez !' Pour une personne aussi dynamique que Geneviève, je m'interroge : qu'est-ce-qui a réussi à la motiver à poser les ciseaux, à prendre sa retraite ? « Je reconnaiss que le fait de devenir grand-mère m'a donné envie de vendre. J'avais envie d'être disponible pour garder mes petits-enfants. Et je suis vraiment contente d'arrêter parce que je l'ai décidé. » Pourtant, arrêter lui a fait un pincement au cœur, surtout quand ses clientes et clients lui disaient « Ah, je viens et c'est la dernière fois... » ou « tu te souviens lorsque tu as coiffé ma fille pour son mariage ? Tu étais restée jusqu'à 22h pour les essais... Encore merci ! » Car Geneviève a coiffé plusieurs générations de montpeyrousiens et montpeyrousiennes. Elle les a accompagnés lors d'événements importants pour eux. C'est pour toutes ces raisons que je souhaite lui dire merci : Merci d'avoir ouvert un salon de coiffure à Montpeyroux, et merci de l'avoir cédé à une coiffeuse qui le pérennise !

Pauline

GENEVIEVE SE DÉVOILE

Je cite 2 mots à propos du métier de coiffeur : Geneviève m'indique celui qui lui correspond le mieux.

PRENDRE LE TEMPS AVEC DES CISEAUX ou ÊTRE EFFICACE À LA TONDEUSE ? Prendre le temps avec des ciseaux. J'ai d'abord appris à l'école avec le rasoir, puis avec les ciseaux. La tondeuse est arrivée bien après.

PASSER LE BALAI ou COUPER LES CHEVEUX ? Couper les cheveux ! Même si c'est vrai que le balai, on le passe entre chaque cliente. Mais ça va vite !

ECOUTER LES CONFIDENCES ou PAPOTER AVEC LEGERETE ? Les deux, cela dépend des clientes.

PERMANENTE EN BIGOUDIS ou BRUSHING AU SÈCHE-CHEVEUX ? De nos jours, c'est plus les brushings. Mais avant, quand j'ai commencé, c'était plus les permanentes. On en avait les bouts des doigts sans empreinte lors des périodes de fêtes à cause du produit. Maintenant, avec les nouvelles techniques, tu ne touches presque plus le produit.

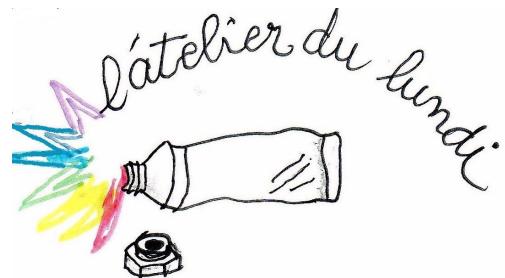
L 'ATELIER du LUNDI vous informe :

Notre journée balade du 23 juin 2025 se fait vers l'Aveyron, visite commentée du village troglodyte de Castelnau Pegayrols. Repas à midi, navigation sur le Tarn, découverte de la Raspe. Cette sortie se déroule en commun avec l'association du FOYER de l'AMITIÉ.

L'expo de l'Atelier du Lundi commence le Weekend de Pentecôte.

Le vernissage aura lieu à la mairie :

le vendredi 6 Juin 2025 à partir de 18h
et se tiendra dans la salle du Conseil Municipal



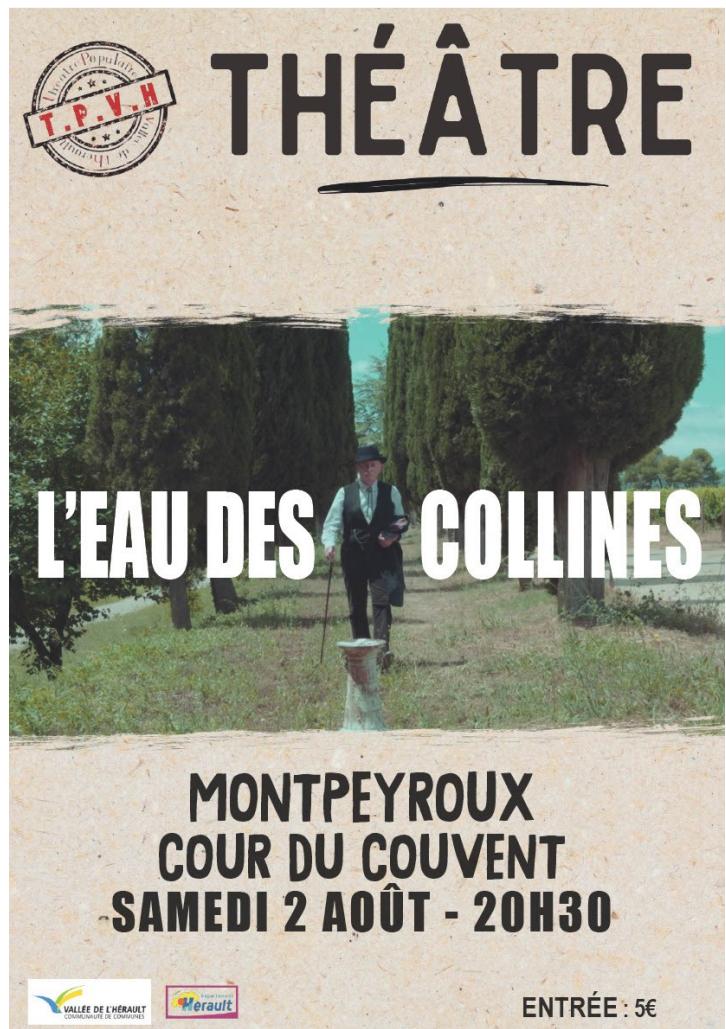
L'exposition sera ouverte aux heures et jours d'ouverture de la Mairie.

Nous vous y attendons nombreux.

A cette occasion nous remettrons à Monsieur le Maire l'œuvre réalisée avec les Montpeyrousiens. Ce tableau ira rejoindre les précédents dans une salle de la Mairie.

Une sortie de l'Atelier du Lundi est prévue fin été, début automne. L'info de la destination et le programme de la journée seront communiqués ultérieurement.

Nous vous souhaitons un bon été. MF.G



DIMANCHE 01 juin 2025

A partir de 12 h 00

Salle du couvent de Montpeyroux

REPAS de la DIANE

Menu

apéritif

Brasucade de moules

salade

Daube de sanglier

Fromage

Dessert

Vin et café

Adulte : 25 Euros Enfant : Gratuit (-de 12 ans)

Organisé par la Diane du Sanglier de Montpeyroux

Sur réservation avant le 25 mai 2025 auprès de :Carceller francis

06 03 29 61 14 ou au 06 74 63 33 02

Animation musicale, concours de boule, tombola

L'Ensemble Vocal "A Coeur Chantant"



vous présente son spectacle de variété

Embarquement immédiat

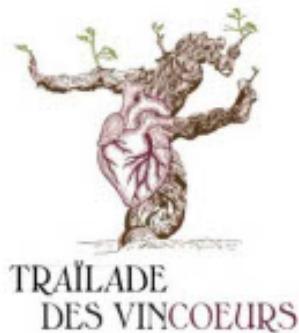
Le Dimanche 1er JUIN 2025

à 17 heures précises Salle polyvalente : Les Micocouliers

du chant, du rire, de l'amitié.

Libre participation

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Dimanche **1 juin 2025** aura lieu la 5ème édition de la Traïlade des Vincoeurs

1.- La Randonnée « Aupilhac-Cocalières »

En marchant 9 km, vous traverserez les vignes en terrasses du lieu-dit Aupilhac, puis l'amphithéâtre de Cocalières en passant par le château du Castellas.

L'évènement propose des ravitaillements et des dégustations des Vins d'Aupilhac provenant des terroirs traversés.

150 places maximum

2.- La Course à pied « Cocalières: Le Défi »

Un circuit de 15 km et 1000 m de dénivelé positif dans une des portions de l'emblématique Terroir de Cocalières, rangée par rangée, monter et descendre... avec la dégustation des vins de Cocalières pour terminer. Pour accéder à la parcelle, un sentier de 2.5 km de montée et retour au Domaine 2.5 km de descente.

Possibilité de le faire en solo ou par équipe (maximum 4 personnes)

Avec la collaboration de @adn_salle_de_sport

40 places maximum

Rendez-vous au grand Parking du Barry de Montpeyroux à 8h30 –
Départ du défi à 9h suivi des marcheurs. Derniers départs marcheurs à 9h 45.

Inscriptions sur notre site internet www.aupilhac.com (25 €/personne)
Un tee-shirt et une bouteille seront offerts le jour de la Traïlade.

Le Restaurant Souka s'associe à l'évènement cette année et fait preuve de générosité en reversant 100% de sa prestation aux projets liés au service Cardiologie du CHU. Une broche de jambon cuit sur place accompagné des légumes et pommes de terre ainsi qu'une tarte au pomme (prix 17 €)

Cet évènement a pour but de recueillir des fonds pour le CHU de Montpellier ainsi que des projets liés aux greffes de cœur ou autres organes.

Pour plus d'information
Domaine d'Aupilhac – Sylvain et Désirée Fadat
34150 Montpeyroux
Tel 046796619 – aupilhac@aupilhac.com
www.aupilhac.com

Inscriptions



LE COMITÉ DES FÊTES VOUS PRÉSENTE

SON PROGRAMME
ANNÉE 2025

06
JUIN

FÊTE DE PENTECÔTE

18H OUVERTURE BUVETTE
19H REMERCIEMENT DES
SPONSORS
21H30 SOIRÉE AVEC DJ GAEI

07
JUIN

FÊTE DE PENTECÔTE

11H ZUMB'APERO
15H CONCOURS DE PÉTANQUE
20H REPAS DU COMITÉ
21H30 SOIRÉE AVEC
L'ORCHESTRE EFFERVESCENCE

08
JUIN

FÊTE DE PENTECÔTE

9H DEBUT DU TOUR DE VILLE
15H CONCOURS DE PÉTANQUE
18H APÉRO MUSICAL AVEC
GEOFFREY RIGAL
21H30 SOIRÉE AVEC DJ
NEUROBASS

09
JUIN

FÊTE DE PENTECÔTE

12H GRILLADE DU COMITE
15H CONCOURS DE PÉTANQUE
17H LOTO DU COMITÉ

13
JUILLET



FÊTE DU 14 JUILLET

15H CONCOURS DE PÉTANQUE
18H APÉRO MUSICAL
20H REPAS DU COMITÉ
22H FEU D'ARTIFICE
22H30 SOIRÉE AVEC DJ GAEI

27
SEPTEMBRE

FÊTE DES VENDANGES

**PROGRAMME
EN COUR**

L'Association St Etienne au Coeur vous propose deux concerts :

A la Chapelle de St Etienne :

Un lieu magique et intime, un programme varié de France et d'Inde interprété par les talents de Montpeyroux. A ne pas manquer !

A la Salle du Barry :

Le duo Zoé et Rémi Tronc interprétera un programme piano et clarinette du 19^{ème} et 20^{ème} siècle illustré avec les costumes de Blanche Auener. A écouter et voir !

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

St Etienne en Scène

Présenté par l'Association St Etienne Au Cœur

Le dimanche 11 mai à 17h00

A la chapelle de St Etienne

Avec Daniel Debilliers, Philippe Ferber, Noam Desvard,
Raphaël Cayrol et le trio « Les Snoreaux »
Chant, Guitare, Piano, Flûte Bansuri et Tabla



Venez nombreux pour partager un moment musical en soutien de l'Association St Etienne au Cœur

Entrée au chapeau

Concert Romantique



22 juin 2025 - 18h

Salle du Barry

MONTPEYROUX

Clarinette : Zoé Tronc

Piano : Rémi Tronc

Chopin, Satie, Albéniz, Liszt, Pierné, Kreisler, Gounod, Piazzolla...

Ce concert est présenté par l'association « St Etienne au Cœur »

ENTREE LIBRE



Coeur d'Hérault

MISE A JOUR DU CALENDRIER ANNUEL 2025

&

PRÉVISIONS 2026

TOUTES LES INSCRIPTIONS POUR ACTIVITES SONT A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025, AVEC POUR LES VOYAGES UN VERSEMENT POUR INSCRIPTION ET POSSIBILITE DE PAYER MENSUELLEMENT MAIS OBLIGATION D'UN VERSEMENT PAR TRIMESTRE, POUR LES APRES - MIDIS, LES REPAS ET LES SORTIES A LA JOURNÉE PAIEMENT INTEGRAL A L'INSCRIPTION.

Le 13 juin 2025 : repas d'été avec Délices Traiteur et les « Julien » pour l'animation. Prix 30 € . Fin des inscriptions le 9 mai 2025.

Du 21 au 23 juillet 2025 : Découverte du Gers. Prix 440 €. Fin des inscriptions le 7 juillet 2025.

Du 26 septembre au 1er octobre 2025 : Le PERIGORD en 6 jours. Prix 920€. Fin des inscriptions le 11 septembre 2025. (Complet) *Une liste d'attente est établie.*

Le 17 octobre 2025 : Après-midi récréative avec comme animateurs «les Capelli »Prix 15€. Fin des inscriptions le 13 octobre 2025.

Du 5 au 8 novembre 2025 : Lloret Del Mar « les retrouvailles » : Littoral voyages fête ses 40 ans. Prix 420€/pers. Chambre single 160€ . Un car de 52 places.

Le vendredi 12 décembre 2025 : Noël avec Camille Traiteur et le groupe Event's pour l'animation . Prix 50€. fin des inscriptions le 5 décembre 2025.

= := := := := := := := := := := :=

PREVISIONS 2026

En avril 2026 : sortie à la journée « Les truffes de Grignan » Prix 120 € (date à définir)

en mai 2026 : la Bretagne du Sud (date à définir)

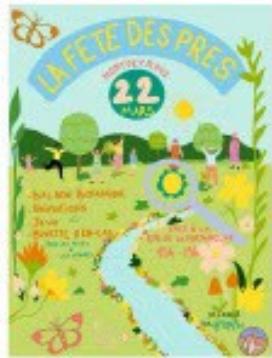
En mai 2026 : sortie à la journée « Gourmandise de Provence » Prix 110 € (date à définir)



UN PRINTEMPS RICHE EN RENDEZ-VOUS ET BELLES RENCONTRES

FÊTE DES PRES DE LA DYSSE

Reportée au 30 mars 2025, l'association APVM34 organisait la première Fête des Prés de la Dysse. Vif succès pour cette journée ensoleillée où les participants ont pu découvrir... ou re-découvrir... la beauté de ce coin du village. Au programme une visite du site et une promenade accompagnées et commentées par des spécialistes de la faune et de la flore. Mais aussi un atelier peinture proposé par des artistes aux enfants, qui sont tous repartis avec leur « œuvre ». Merci à tous les propriétaires, voisins et bénévoles !!



PLACE AUX LIVRES 2025

Le 18 mai, l'APVM34 renouvelle son opération « Place aux Livres », vente de livres d'occasion, sous les Halles de Montpeyroux. Avec une animation variée par plusieurs artistes tout au long de la journée : contes, musique, lectures... Vente de salé/sucré et boissons.



PARTICIPATION AU VIDE-GRENIER DE LA DYSSE ANIMÉE

Le 25 mai, l'APVM34 participe au vide-grenier organisé par l'association Dysse Animée et installe son stand sous les Halles.

Contact et Adhésions : ca.apvm34@gmail.com



Ici, pas de bla-bla....
mais toujours le lien
entre le cerveau et la main !

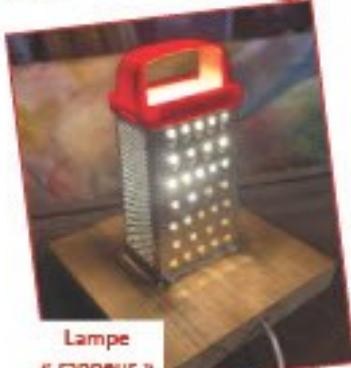
Quelques exemples



Mangeoire
pour oiseaux



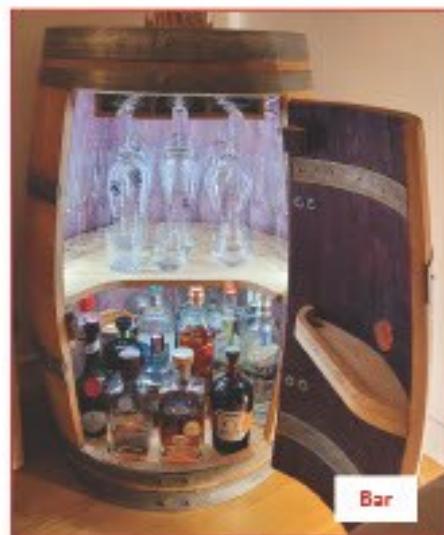
Nichoir
balcon



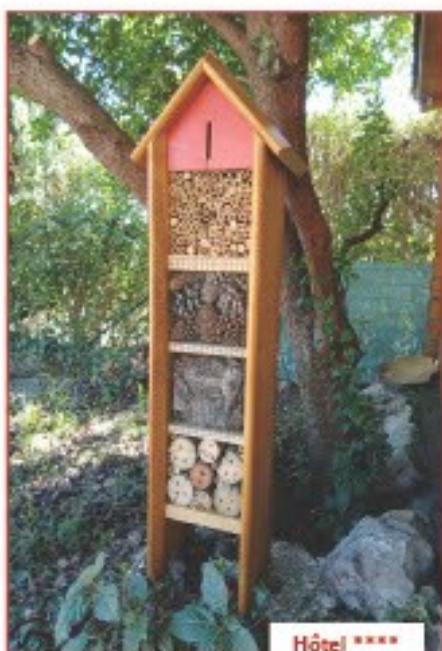
Lampe
à rappeur à



Support
Guitare



Bar



Hôtel ****
Pour insectes



Cabane
à encens



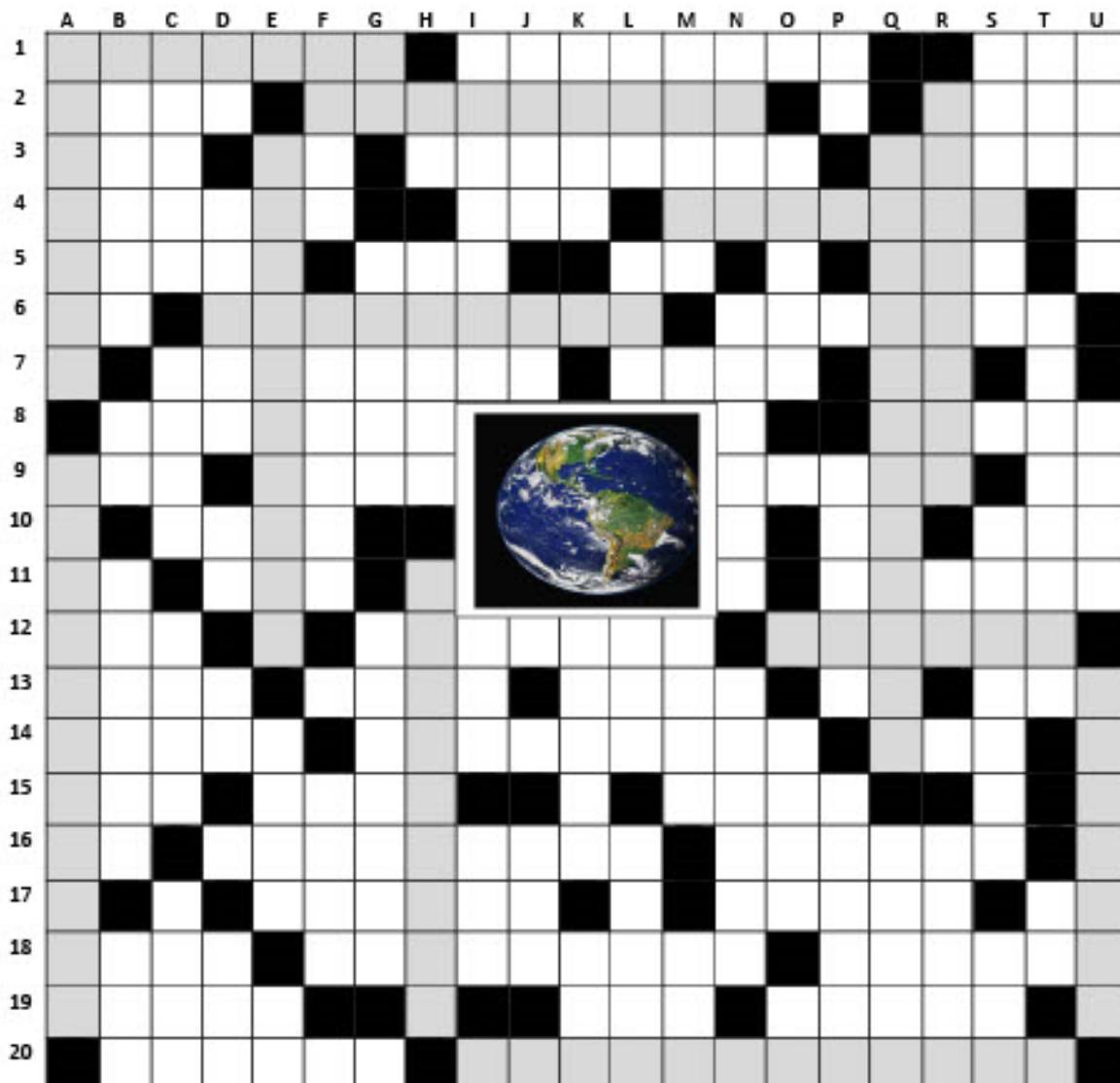
Four
solaire



Scie-
Horloge



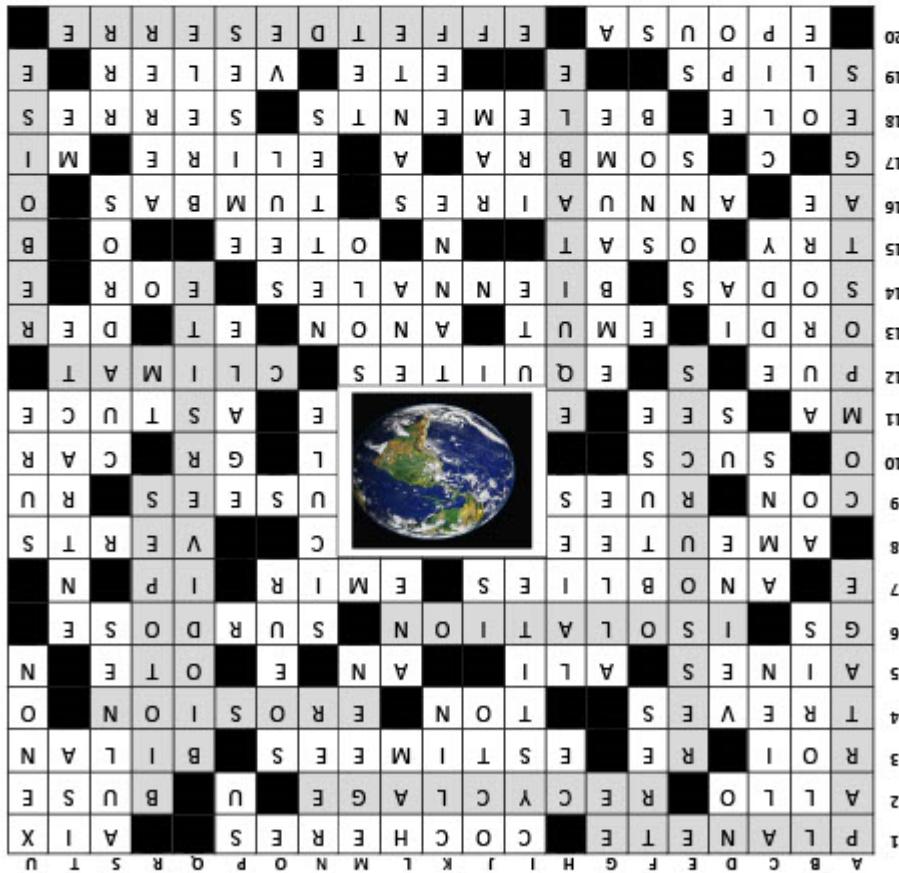
Porte-
lunettes

**Horizontalement :**

1. Au centre de nos préoccupations. Portes larges. Ville du Sud. 2. Mot de fil. Seconde utilisation. Rapace ou conduit. 3. Règne. Note. Évaluées. Compte annuel. 4. Pauses. Souvent donné par la. Affecte nos falaises. 5. Les premiers. Baba. Pige. Retire. 6. Moto de baroudeur. Permet de moins chauffer. Trop et mal mesuré. 7. Changées de caste. Huile d'Orient. Adresse net. 8. Rassemblée. Jeunes. 9. Préfixe. Voies. Râpées. Filet. 10. Extraits denses. Chemin de rando. Bus. 11. Possessif. Mer étrangère. Truc. 12. Sent fort. Justices. En plein changement. 13. Outil d'aujourd'hui. Troubla. Petit porteur. Annonce la suite. Pli de fin.
14. Boissons. Rassemblements tous les deux ans. École de réserve. 15. Essai à Londres. Tentât. Soustraite.
16. Voyelles. Bons numéros. Tambours africains. 17. Coula. Choisir. Note. 18. Dieu aérien. Bagous de moutons. Comprimés. 19. Articles de fond. Belle période. Mettre bas. 20. Maria. Phénomène étouffant (3 mots).

Verticalement :

- A. Altruisme. Bonnes Pratiques au jardin. B. Ancien gardien de notre équipe de France. Voyelles. Prénom Féminin. Éclat de Grenade. C. Extraterrestre. Lettres d'Amiens. Mitchell en privé. Petite vidéo. D. Non anglais. Bol. Coutumes. Voyelles. Souvent injecté à « l'insu de leur plein gré ». E. Les naturelles sont à préserver. Ondes. Connus. F. Beaucoup. Bornée. Manié. G. Fin de participe. Une petite voie. Sent bon. H. Démonstratif. Femelles des sangliers. Tout commerce devrait l'être. I. Inflammation de la vessie. Vieil indien. Vieille colère. J. Préfixe multiplicateur. Impôt des sociétés. Mémoire vive. K. Utile en bardage. Traite la peau. Magicienne de retour. L. À l'entrée du hameau. Gros porteur. École pour soi-disant « Élites ». Se souhaite entre buveurs. M. Méditerranéen. Peut être de batterie. Coupelle en terre. N. Bramer. Vieux Sicilien. Propres. O. Religieuse. Isolé. Cal à bateau. P. Retenu. Identique. Envoyées. Q. Variété à protéger. Mob (familier). R. Écosystèmes. Consonnes. Ouvrir. S. Arbres. Groupes d'artistes flamencos. Triple consonne. T. Diminutif féminin. Mi-temps au théâtre. Pronom. U. Gaz rare. Certaine. Replante.



Grille N°9

Solution

Charles FORMSA

TRIBUNE LIBRE

Quand on n'a plus d'argument à lui opposer, il faut chercher à disqualifier l'adversaire ! »

« Tel pourrait être le résumé de ce qui s'est passé lors du dernier Conseil Municipal, pendant le débat concernant l'achat, par la Mairie, d'un terrain à un prix plusieurs fois celui du marché ! Achat motivé par le fait d'y construire, notamment, un parking. Il est vrai que nous avons osé (insolence suprême !) questionner la pertinence de ce parking source de pollution, que nous avons proposé des solutions alternatives, que nous avons demandé sur la base de quelle étude il était apparu comme nécessaire, que nous avons rappelé que l'argent public devait servir à financer des besoins dûment établis des citoyens. Et non pas des projets qui n'ont pour seule vertu que d'être sortis de l'imagination de quelques uns.

Le rond-point du Barry nous a, quelque peu, refroidis à ce sujet...

Que n'avions-nous pas dit ! Il nous fut reproché d'être contre ce parking parce qu'il jouxte notre terrain. Au-delà du fait que ces propos sous-entendent, de façon infamante, que nous utiliserions notre parole de conseillers à des fins personnelles, ils sont lourds de conséquences démocratiques. En effet, si, comme les autres habitants du quartier, nous sommes disqualifiés pour nous battre contre le saccage du paysage parce que le futur parking se situe à proximité de nos domiciles, comment ne serions-nous pas aussi, tous, disqualifiés pour nous battre contre la ZAC, simplement parce que nous habitons le village ? Ce type de raisonnement peut aller très loin.

Ah oui ! Il y a eu aussi le mot « professeur », employé de façon dédaigneuse pour tenter de décrédibiliser la parole d'un élu de l'opposition. C'est une bien drôle d'époque où le fait d'être enseignant devient l'objet d'une moquerie, voire une insulte ! Encore faudrait-il savoir que, lors des concours de recrutement des enseignants, on évalue aussi leur compétence à promouvoir les fondements de la République auprès des jeunes qu'ils auront la responsabilité d'accompagner vers leur chemin de futurs citoyens. Parmi ces fondements : la prédominance de la raison et des valeurs démocratiques. C'est tout sauf risible !

Soyons très clairs : il n'y a aucune raison de s'excuser d'être, effectivement, un enseignant.

Alors, si les attaques personnelles sont une vieille tactique pour éviter de se confronter aux questions qui dérangent, nous attendons toujours communication de l'étude qui a montré la nécessité de ce nouveau parking !



ETERNELLE "FAUSSE" JEUNESSE



Certains de nos comportements sont dictés par LA mode. Obéissant à la tendance du moment, ils conditionnent nos vies et nous culpabilisons si nous avons, ne serait-ce qu'un instant, l'envie de les reléguer au fin fond de notre mémoire. On se sent même rejetés de cette société où tout est calculé et fait pour nous orienter vers la consommation de quelque produit que ce soit. Vous pensez que je plaisante, que j'exagère ? Que nenni. Pour preuve, allumez votre poste télé ou tout autre support médiatique. Patientez quelques minutes et fatalement, vous les avez sous les yeux. Elles sont là, les pubs, celles qui à force de redites vous manipulent tellement bien le cerveau que vous vous sentez obligé de vous procurer illico le produit qu'elles vantent, de vous gaver de tel médicament censé vous donner une pêche d'enfer, ou de cette pilule qui va miraculeusement et sur le champ effacer vos rides et vous rendre la peau de vos 20 ans. Amusant ? Pas tant que ça car il y a quelques inconvénients à faire les moutons de Panurge derrière tous ces spots publicitaires.



Le premier et non des moindres, c'est que, si j'ai bien calculé le nombre de boîtes, fioles et tubes nécessaires au rajeunissement de ma bonne vieille peau, il faut que j'aille illico acheter une armoire très, très grande car ces charmants emballages exhalant des odeurs de patchouli, jasmin, rose et que sais-je encore (il y en a pour tous les goûts), tiennent beaucoup de place et, sur les vieux cuirs comme le mien, il faut beaucoup, beaucoup, beaucoup d'ingrédients pour espérer voir un jour l'amorce d'un piètre résultat.

Le second, qui est tout de même à prendre en compte, c'est : "Mais quel type de peau ai-je donc ? grasse, sèche, normale, à tendance à...?" Quel dilemme ! Shakespeare est battu à plate couture. Courons donc chez un dermatologue pour obtenir une réponse claire et nette à cette question existentielle.

Le troisième enfin et c'est celui qui va déterminer votre investissement dans telle ou telle marque productrice de ces merveilleux produits, c'est le coût. Car une telle cure de jouvence, ça coûte cher et l'on n'est pas toujours assuré de retrouver un teint rose et frais de jeune fille en fleur. Mais où est donc la bonne vieille truelle à l'aide de laquelle on se passait une épaisse couche de fond de teint sur le visage, suivie d'une non moins épaisse tartine de fard ocre ou rosé. Vous savez, ces couches qui lorsqu'on faisait la bise à une copine dans la rue, nous faisaient toujours craindre de rester collées, visage contre visage dans un engluement d'odeur très fortes. Tout bien considéré, de l'eau et une savonnette feront l'affaire. L'avantage de ce traitement de base pour vieux cuir, c'est que l'homme de ma vie me reconnaîtra toujours le matin au saut du lit.



MOANGI